



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 7 juin 2006

CS – 1.08

Consultation d'un cabinet conseil en assurances

RAPPORT
Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Les contrats d'assurance « responsabilité civile », « responsabilité civile – atteintes à l'environnement » et « protection juridique » arrivent à échéance dans le courant du 1^{er} trimestre 2007. Il est nécessaire de les renouveler en lançant une nouvelle consultation.

Compte tenu de la complexité des dossiers de marchés publics d'assurance, il est souhaitable de solliciter les services d'un cabinet de conseil en assurance, en particulier pour l'établissement des cahiers des charges. Cette prestation fera elle-même l'objet d'une consultation.

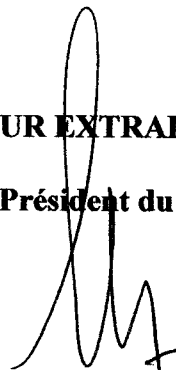
Le Comité Syndical à l'UNANIMITE :

- **AUTORISE** M. le Président à lancer une consultation en vue de s'attacher les services d'un cabinet de conseil en assurance
- **AUTORISE** M. le Président à lancer les consultations nécessaires au renouvellement des contrats d'assurance du SERTRID

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée par extrait
Dépôt en préfecture 14 JUIN 2006
conformément au C.G.C.T.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.


Emile GEHANT

